

## Procès-Verbal du Comité Syndical du Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

- Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021 à 18 heures 30 -  
Mairie de Rixheim

Sur convocation du 25 novembre 2021 et sous la présidence de M. Pierre LOGEL, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 à 18 heures 30, en mairie de Rixheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Aurélien **AMM**, Rachel **BAECHTEL**, Yves **BLONDE**, Michel **BOBIN**, Patrick **DELUNSCH**, Pierre **FISCHESSER**, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, Dominique **HABIG**, André **HABY**, Francis **HOMATTER**, Denis **LIGIBEL**, Pierre **LOGEL**, Guy **OMEYER**, Loïc **RICHARD**, Patrick **RIETZ**, Alain **SCHIRCK**, Claude **SCHULLER**.

Absents excusés et non représentés :

Madame Catherine **MATHIEU-BECHT**

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Richard **PISZEWSKI** à Madame Rachel **BAECHTEL**  
Monsieur Michel **RIES** à Monsieur Alain **SCHIRCK**  
Madame Marie-Madeleine **STIMPL** à Monsieur Gilbert **FUCHS**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

Monsieur Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

## Ordre du jour

1. Installation d'un nouveau délégué
2. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 20 octobre 2021
3. Désignation des représentants du SCIN à l'agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin – agence technique départementale (ADAUHR-ATD)
4. Contributions des communes au syndicat pour l'année 2021 – Battenheim – versement complémentaire
5. Contributions des communes au syndicat pour l'année 2021 – Sausheim – modulation des versements de novembre et décembre
6. Décision modificative n° 1
7. Opération n° 22105 – Baldersheim – aménagement d'une nouvelle aire de pétanque avec local, rue de la Hardt et construction d'un club-house pour le tennis – approbation de principe – autorisation d'engager la consultation de maîtrise d'œuvre
8. Opération n° 32103 – Sausheim – sécurisation de l'accès à l'ancien site Dollfus & Noack avec installation d'une clôture côté rue de Mulhouse – résultat de la nouvelle consultation d'entreprise à l'issue d'une première procédure déclarée sans suite – attribution du marché – autorisation de signer
9. Divers

Monsieur Pierre LOGEL, président, ouvre la séance à 18 heures 35. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les services du syndicat et le représentant de la presse. Après avoir donné lecture des procurations enregistrées, il passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **Point n° 1 : Installation d'un nouveau délégué**

Suite à la démission de M. Ludovic HAYE et à la désignation de sa remplaçante lors du conseil municipal qui s'est tenu à Rixheim le 21 octobre dernier, Mme Catherine MATHIEU-BECHT, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, est installée en qualité de nouveau membre du comité syndical.

### **Point n° 2 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 20 octobre 2021**

Le procès-verbal du comité syndical du 20 octobre 2021 a été **transmis par voie électronique** à l'ensemble des délégués le 26 octobre 2021 et, parallèlement, le même jour, mis à leur disposition sur la plateforme cloud collaborative Teams.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, préalablement à la séance, M. le président propose au comité syndical de l'approuver.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 20 octobre 2021.**

**Point n° 3 : Désignation des représentants du SCIN à l'agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin – agence technique départementale (ADAUHR-ATD)**

Par délibération du 20 octobre 2021, le comité syndical autorisait l'adhésion du SCIN à l'agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin – agence technique départementale (ADAUHR-ATD).

Conformément aux dispositions statutaires de l'agence, il y a lieu de désigner parmi les membres de l'assemblée délibérante du syndicat un membre titulaire et un membre suppléant, pour l'y représenter, notamment lors des assemblées générales.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés désigne M. Christian FRANTZ en qualité de délégué titulaire du SCIN auprès de l'ADAUHR-ADT et M. Guy OMEYER en qualité de délégué suppléant.**

**Point n° 4 : Contributions des communes au syndicat pour l'année 2021 – Battenheim – versement complémentaire**

Le montant des contributions des communes membres du SCIN est fixé par l'article 12 de ses statuts. La ventilation de ces contributions entre participation aux frais de fonctionnement et subvention d'équipement, leur a été communiquée à la suite du débat d'orientations budgétaires.

Ces contributions peuvent toutefois être modulées, à la hausse ou à la baisse, à la demande d'une commune ou sur proposition du syndicat. Une telle modulation nécessite une délibération concordante de la commune concernée et de l'EPCI.

Dans le cadre des travaux qu'elle a confiés au syndicat pour la rénovation des courts du tennis club, la commune de Battenheim a souhaité abonder sa contribution annuelle du montant du reste à charge (coût TTC des travaux, déduction faite des aides à percevoir et de l'anticipation du FCTVA). Celui-ci s'établit à 65 479,06 €, et se détaille comme suit :

Dépenses		Recettes	
Terrain en terre battue artificielle	73 293,60 €	Subvention CEA	19 000,00 €
Eclairage led - tranche ferme	17 580,00 €	CEE (estimatif)	442,34 €
Eclairage led - tranche optionnelle	6 246,00 €	FFT	- €
Surpresseur	3 574,00 €	FCTVA (anticipé donc estimé)	16 664,08 €
Frais d'insertion	891,88 €	Fonds propres	65 479,06 €
<b>Total dépenses TTC</b>	<b>101 585,48 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>101 585,48 €</b>

Ce complément de contribution sera appelé avec la mensualité de décembre. Il viendra s'imputer au compte 238 dans la comptabilité communale (montant total : 89 878,38 €).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve le versement complémentaire d'un montant de 65 479,06 € de la commune de Battenheim au titre de sa contribution d'investissement 2021 ;**
- **Autorise M. le président à modifier l'appel de contribution du mois de décembre 2021, pour tenir compte de ce complément.**

**Point n° 5 : Contributions des communes au syndicat pour l'année 2021 – Sausheim – modulation des versements de novembre et décembre**

Le montant des contributions des communes membres du SCIN est fixé par l'article 12 de ses statuts. La ventilation de ces contributions entre participation aux frais de fonctionnement et subvention d'équipement, leur a été communiquée à la suite du débat d'orientations budgétaires.

Ces contributions peuvent toutefois être modulées, à la hausse ou à la baisse, à la demande d'une commune ou sur proposition du syndicat. Une telle modulation nécessite une délibération concordante de la commune concernée et de l'EPCI.

Compte tenu du reliquat de crédits dont elle dispose au syndicat, la commune de Sausheim a ainsi souhaité, à titre exceptionnel, pour faire face à des dépenses imprévues venues impacter son budget 2021, conserver une fraction de sa contribution d'investissement :

- Du montant des subventions déjà perçues pour son compte, soit 28 037,40 € ; ce montant a été déduit de sa contribution de novembre ;
- Du montant de son versement de décembre au compte 238, soit 108 328,21 €.

L'enveloppe d'investissement de la commune pour l'exercice en cours sera donc réduite à due concurrence, soit de 136 365,61 €.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve la modulation, à la baisse, des versements de la commune de Sausheim au titre de sa contribution d'investissement 2021, à raison de :**
  - o **28 037,40 € pour le mois de novembre ;**
  - o **108 328,21 € pour le mois de décembre ;**
- **Autorise M. le président à modifier les appels de contribution correspondants, pour tenir compte de ces modulations.**

**Point n° 6 : Décision modificative n° 1**

L'exécution du budget, conformément aux décisions prises par l'assemblée délibérante lors de ses différentes réunions plénières, nécessite l'ajustement des crédits inscrits au titre de l'exercice 2021 et, par conséquent, la mise en œuvre d'une décision modificative, reprise dans les tableaux ci-joints.

En investissement, cette décision modificative traduit essentiellement la constatation comptable de travaux réalisés pour compte de tiers (articles 45) avec, en corollaire, l'inscription des recettes correspondantes aux chapitres 45 et 041.

En fonctionnement elle concerne principalement l'ajustement des crédits prévus pour les indemnités, ainsi que l'inscription de recettes supplémentaires.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'ensemble des écritures de décision modificative, telles que détaillées dans les tableaux en annexe ;**
- **Autorise M. le président à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**Point n° 7 : Opération n° 22105 – Baldersheim – aménagement d'une nouvelle aire de pétanque avec local, rue de la Hardt et construction d'un club-house pour le tennis – approbation de principe – autorisation d'engager la consultation de maîtrise d'œuvre**

L'actuel terrain de pétanque des boulistes de Baldersheim sera directement impacté par le projet de construction du nouveau groupe scolaire.

Consciente de la nécessité de trouver une solution pour cette association locale, la commune a confié au syndicat la mission d'aménager une nouvelle aire d'évolution, avec local, à proximité des courts de tennis situés rue de la Hardt.

L'opération sera également mise à profit pour édifier un nouveau club-house pour le tennis-club, le bâtiment actuel n'étant plus conforme aux normes d'accessibilité.

Cette opération combinée consiste donc essentiellement :

- Pour les boulistes, à aménager 16 terrains de pétanque et à construire un local d'environ 60 m<sup>2</sup> en « prêt à décorer », doté de sanitaires ;
- Pour le tennis-club, à installer de l'éclairage pour les deux courts et à construire un club house d'environ 60 m<sup>2</sup>, en « prêt à décorer », avec sanitaires et espace de stockage/rangement.

Les travaux ont été estimés au total à 215 000,00 € HT, hors frais annexes, dont 110 000,00 € HT pour les constructions et 105 000,00 € HT pour les autres travaux connexes (terrains de pétanque, clôture, éclairage, etc.).

Il convient à présent de procéder à la sélection d'un maître d'œuvre, pour le volet « bâti » de l'opération.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve le principe d'aménagement d'une nouvelle aire de pétanque et la construction d'un local pour les boulistes de Baldersheim, ainsi que l'édification d'un nouveau club-house pour le tennis ;**
- **Approuve l'estimation des travaux, qui s'établit à 215 000,00 € HT (110 000,00 € HT pour le bâti et 105 000,00 € HT pour les travaux connexes) ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation de maîtrise d'œuvre, selon les dispositions de la procédure adaptée.**

**Point n° 8 : Opération n° 32103 – Sausheim – sécurisation de l'accès à l'ancien site Dollfus & Noack avec installation d'une clôture côté rue de Mulhouse – résultat de la nouvelle consultation d'entreprise à l'issue d'une première procédure déclarée sans suite – attribution du marché – autorisation de signer**

Par délibération du 31 mars 2021, le comité syndical autorisait M. le président à engager une consultation d'entreprises pour la sécurisation de l'accès à l'ancien site Dollfus et Noack avec installation d'une clôture côté rue de Mulhouse à Sausheim.

Par délibération du 22 septembre 2021, cette procédure était déclarée sans suite par le comité syndical, qui autorisait par la même occasion M. le président à organiser une nouvelle mise en concurrence.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse à celle-ci le 22 octobre dernier, examinées par la commission MAPA le 16 novembre dernier, se sont traduits par la proposition suivante :

#### **Lot unique**

Entreprise Pontiggia de Wittenheim pour un montant de 87 337,50 € HT pour l'offre de base et de 10 000,00 € HT pour la prestation supplémentaire éventuelle n° 2 (garantie pièces et main d'œuvre pendant 5 ans).

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget 2021.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.**

#### **Point n° 9 : Divers**

**La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi 22 décembre 2021, au siège de Sausheim.** Les invitations et les convocations seront adressées aux délégués, par voie dématérialisée, dans les délais réglementaires habituels.

Pour les membres du **bureau**, celui-ci se réunira le même jour et selon les mêmes principes organisationnels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures  
Rixheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2021

**Décision Modificative n°1**  
**Section d'investissement**

Chapitres	Articles		Libellé	Montant BP 2021 + VC	Mouvements		Montant après DM1
	Dépenses	Recettes			Débits	Crédits	
041	458111505		Sécurisation entrée Nord tranche 1 à Battenheim	- €	51 600,00 €		51 600,00 €
	458112001		Sécurisation entrée Nord tranche 2 à Battenheim	- €	50 520,00 €		50 520,00 €
	458121902		Rue de Provence et rue de Normandie à Baldersheim	- €	38 880,00 €		38 880,00 €
	458111804		Conduite d'eau rue Principale à Battenheim	- €	6 720,00 €		6 720,00 €
		21751	Réseaux de voirie			51 600,00 €	51 600,00 €
		2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	37 000,00 €		96 120,00 €	133 120,00 €
	2314		Constructions sur sol d'autrui	13 740,00 €	79 100,00 €		92 840,00 €
	2317		Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	12 480,00 €	21 660,00 €		34 140,00 €
		2031	Frais d'études	20 080,00 €		94 620,00 €	114 700,00 €
	2033	Frais d'insertions	6 140,00 €		6 140,00 €	12 280,00 €	
13	13258		Autres groupements	4 800,00 €			4 800,00 €
23	2317		Immobilisations corporelles reçues au titre au titre d'une mise à disposition	4 345 000,00 €	269 160,00 €	121 440,00 €	4 492 720,00 €
45	458122103		Rue de Champagne à Baldersheim	- €	101 640,00 €		101 640,00 €
	458112102		Abords pôle médical à Battenheim	- €	19 800,00 €		19 800,00 €
		458221804	Conduite d'eau rue Principale à Battenheim	- €		6 720,00 €	6 720,00 €
		458211505	Sécurisation entrée Nord tranche 1 à Battenheim	- €		51 600,00 €	51 600,00 €
		458212001	Sécurisation entrée Nord tranche 2 à Battenheim	- €		50 520,00 €	50 520,00 €
		458221902	Rue de Provence et rue de Normandie à Baldersheim	- €		38 880,00 €	38 880,00 €
		458222103	Rue de Champagne à Baldersheim	- €		101 640,00 €	101 640,00 €
		458212102	Abords pôle médical à Battenheim	- €		19 800,00 €	19 800,00 €
<b>Total des mouvements</b>					<b>639 080,00 €</b>	<b>639 080,00 €</b>	

**Décision Modificative n°1**  
**Section de fonctionnement**

Chapitre	Article		Libellé	Montant BP 2021	Mouvements		Montant après DM1
	Dépenses	Recettes			Débets	Crédits	
012	64118		Autres indemnités	225 880,00 €	17 050,00 €		242 930,00 €
	6478		Autres charges sociales	29 900,00 €	2 400,00 €		32 300,00 €
65	6531		Indemnités	43 520,00 €	600,00 €		44 120,00 €
68	6817		Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	- €	8 200,00 €		8 200,00 €
77		7711	Dédits et pénalités perçus	- €		15 000,00 €	15 000,00 €
		7718	Autres produits exceptionnels sur opérations	- €		6 000,00 €	6 000,00 €
		773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	- €		200,00 €	200,00 €
		7788	Produits exceptionnels divers	- €		7 050,00 €	7 050,00 €
<b>Total des mouvements</b>					<b>28 250,00 €</b>	<b>28 250,00 €</b>	